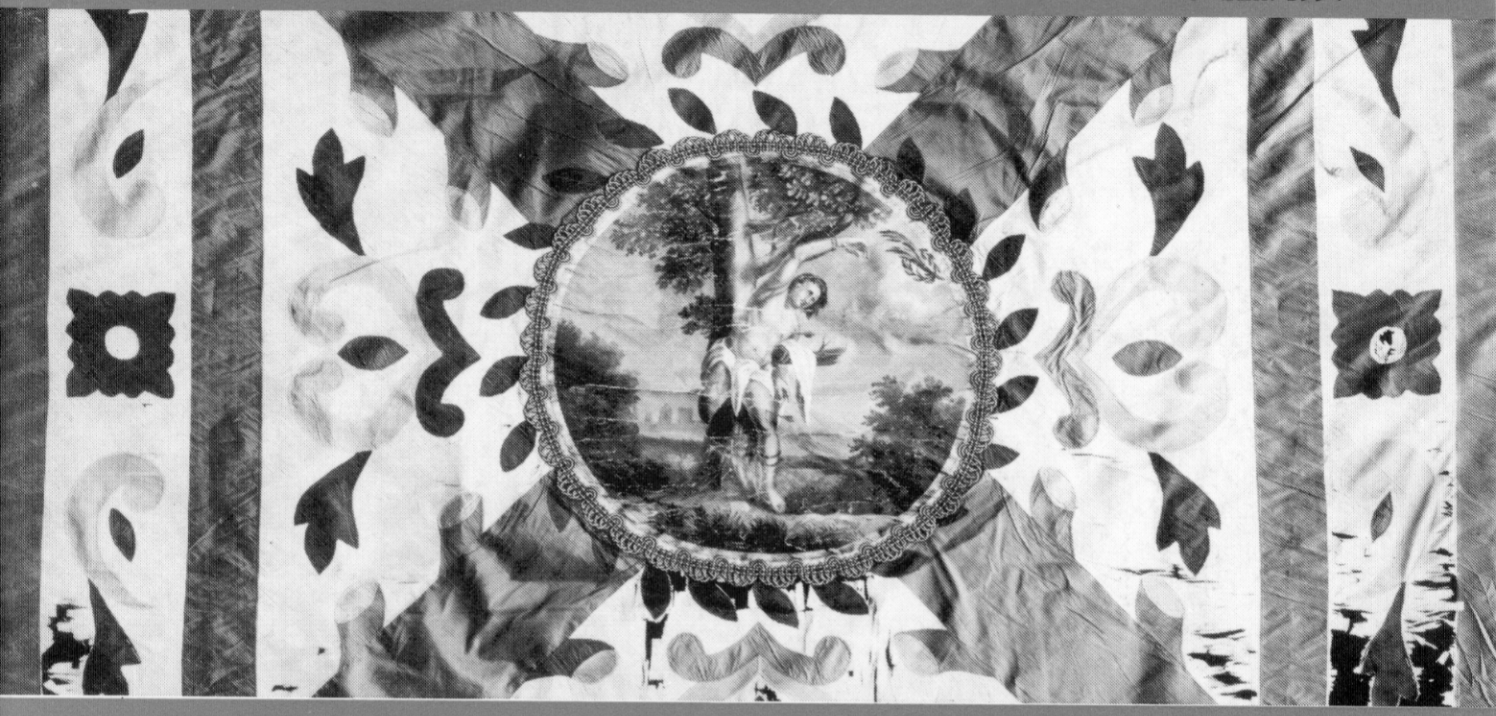
ENTRE SENNE ET SOIGNES

Bureau de dépôt
1460 Ittre

LXXVIII- 1994
26e année

Trimestriel
3e trim. 1994





ENTRE SENNE ET SOIGNES
Art - Histoire - Folklore - Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS
Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo -Wauthier-Braine

Rédacteur en chef: Jean-Paul CAYPHAS
" La Brasserie "
rue Basse, 14 - 1460 Ittre
Tél.: 067/64.68.32

Comité de rédaction: Alphonse BOUSSE, Christian DE BRABANTER, Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation: Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS: Pour 1994 (3 nos imprimés)

Abonnement Ordinaire:	300 F	Pour les années:
Abonnement de Soutien:	450 F	1979 à 1993: 250 F
Abonnement d'Honneur:	700 F	

La collection des numéros disponibles (du n° 8 - 1971 au n° 76 - 1993, excepté les nos 10, 12 et 15) coûte 2.300 F (à retirer à Ittre, rue Basse, 14).

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.
La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (deuxième liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal
Monsieur Hubert BEUTELS, Ronquières
Monsieur et Madame Jacques BOIS d'ENGHIEN, Ittre
Monsieur et Madame Alphonse BOUSSE, Ittre
Monsieur Roger BRANCART, Bruxelles
Le Baron et le Baronne Francois COPPENS d'EECKENBRUGGE, Ittre
Monsieur Serge DE COOMAN, Hennuyères
Madame Monique DEDOBBELEER, Virginal
Monsieur et Madame Jean-Paul DEHON, Tubize
Madame André DE LAEY, Anvers
Monsieur Yves DELANNOY, Petit-Enghien
Mademoiselle Annie DELFOSSE, Ittre
Monsieur et Madame Walther DERNY, Virginal
Le Chevalier et Madame Marc-Antoine de SCHOUTHEETE de TERVARENT, Ittre
Monsieur et Madame Marc DESSY, Clabecq
Le Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Corroy-le-Château
Monsieur et Madame Marc DEVEL, Tubize

Monsieur et Madame DOBBELAERE, Graty
Monsieur l'Abbé Elie DUBOIS, Virginal
Monsieur et Madame Didier DUBRAY, Virginal
Madame Odile DUJARDIN, Ittre
Monsieur Guy DUMASY, Ittre
Le Comte et la Comtesse Axel du MONCEAU de BERGENDAL, Bruxelles
Monsieur et Madame Vincento GATTO, Virginal
Le Docteur et Madame Jean-Paul FIEVET, Bruxelles
Monsieur et Madame GODEAU-BOUGARD, Ittre
Monsieur et Madame Michel GOLDBERG, Tubize
Monsieur et Madame Abel GREER, Nivelles
Monsieur et Madame Joseph HAMELLE, Ittre
Monsieur Raymond HORBACH, Nivelles
Le Professeur et Madame Paul-Jacques KESTENS, Heverlee
Madame Paul LAMBEAU, Ittre
Monsieur et Madame Roger LATINIS, Clabecq
Monsieur Claude LECLERCQ, Ittre
Monsieur et Madame MARCHESINI-MANSY, Bruxelles
Monsieur Robert MISONNE, Haut-Ittre
Monsieur Armand MORLAND, Waterloo
Le MUSEE de la PORTE, Tubize
Monsieur et Madame André NAUMANN, Wauthier-Braine
Monsieur et Madame Gaston NEUKERMANS, Ecaussinnes
Monsieur et Madame Jacques RUYSKART, Virginal
Le Docteur et Madame SCHUERMANS, Virginal
Soeur MARIE-MECHTILDE, Hoegaarden
Monsieur et Madame Jacques STACHE, Haut-Ittre
Monsieur Jacques TIMMERMAN, Bruxelles
Monsieur et Madame André VANDERHAEGEN, Ittre
Monsieur et Madame Didier VANDERMEERSCH, Ittre
Monsieur Philippe VOGELEER, Nivelles

MEMBRES DE SOUTIEN (deuxième liste)

Les Archives Générales du Royaume, Bruxelles
Monsieur et Madame Florent BALLANT, Ittre
La Bibliothèque Principale de la Ville de Bruxelles, Bruxelles
La Bibliothèque Publique Centrale de la Communauté Française, Nivelles
Monsieur Michel BYL, Ittre
Monsieur Fernand CODEMO, Clabecq
Monsieur Zénon DARQUENNE, Braine-le-Château
Monsieur et Madame Stan DE BIE, Ittre
Monsieur et Madame Philippe de BOUNAM de RYCKHOLT, Ittre
Monsieur Raoul DEBREMAKER, Ittre
Monsieur André DECHIEF, Virginal
Monsieur Marcel DE COOMAN, Ronquières
Monsieur et Madame Alfred DECOSTER, Ittre
Monsieur et Madame Armand DE JAECK, Virginal
Monsieur et Madame Roger DELALIEUX, Ittre
Monsieur Jean-Michel DELATTRE, Oisquercq
Madame Régine de LAVAREILLE, Bruxelles
Monsieur et Madame Gaston DELHOUX, Ittre
Monsieur Louis DENIS, Nivelles
Madame Raymond DETRY, Virginal

(voir suite page 19)

1615-1727

NOTES SUR LA VIE DES CENSES A ITTRE ET A VIRGINAL

1615. UN BAIL DE LA CENSE DE SCHOTTE

La veuve du seigneur d'Ittre, Jeanne van den Eeckoute, s'est remariée en 1606 avec Désiré Malcote, un avocat de Nivelles qui est aussi mayeur de la ville. Florent de Rifflart, le fils de Jeanne et de Philippe de Rifflart, toujours mineur, ne gère pas encore ses biens d'Ittre. C'est donc Désiré Malcote qui donne à bail, le 4 janvier 1615, à Jean Vincent et à sa femme Anne Trico, pour 9 ans (*"pour ung terme de noeuff ans routiers"*), la *"maison cense, graigne, estables et aultres édiffices de Schotte, gisant à Yttre"*. Et on y ajoute les *"terres labourables, preid, pachis, jardins et aultres héritaiges y apartenant et dépendant"*.

On apprend que les terres labourables sont divisées en trois parties (les "*royes*") de 12 bonniers (1) chacune. Deux sont ensemencées et la troisième est en jachère, conformément à la règle de l'assolement triennal. Le censier devra entretenir et réparer les toits des bâtiments excepté les charpentes et cheviller partout *"où besoing serat"* sauf *"les grandz ouvraiges"*. Il devra également en plus de son fermage payer chaque année au Chapitre de Nivelles les rentes dont la ferme est chargée, soit 10 rasières de blé (2) et deux muids et demi d'avoine (3). Le rendage est de 300 florins par an avec en outre une somme identique à payer comme droit d'entrée dans la ferme ou droit *"de vin"*. Enfin, le censier devra nourrir un boeuf pour le seigneur et lui livrer *"par chascun an cincquante livres de bon bure..."*. Le bail de 1631 de la même cense comportera des conditions quelque peu modifiées. Certaines corvées sont prévues et le rendage est porté à 370 florins. Mais le droit d'entrée ou *"pot de vin"* est réduit à 150 florins. Enfin, aux *"cincquante libvres de bon beure"* sont ajoutés *"cinqz pattacons pour Madame"*.

---

(1) Rappelons que le bonnier à Ittre et à Nivelles vaut 0,83 ha
(2) La rasière vaut 40, 6 litres
(3) Un muid vaut 6 rasières ou 244 litres



La ferme de Scotte, type même de la grosse cense brabançonne en carré, appartenait jadis au seigneur d'Ittre.

1633 - 1648. LES RENTES DE FLORENT DE RIFFLART SUR LE FRESNOY, SCHOTTE ET ROSEMONT

Florent de Rifflart vit à Ittre une période difficile. Les guerres contre la France en cette première moitié du 17e siècle vont considérablement appauvrir le village d'Ittre. En 1633 pourtant, il achète à Jean Stainier, Nicolas Sibille et Marie Gériniaux une maison située à Nivelles près du couvent des Pères Récollets. Après une première somme versée, il lui reste 2.800 florins à payer. De ce montant, 2.000 florins constitueront le capital d'une rente en contrepartie de laquelle il paiera annuellement 125 florins d'intérêts. La rente est établie et garantie sur la ferme du Fresnoy *"se consistant en cense maison, grange, establerie et quattre-vingt bonniers d'héritaiges"*. Quatre ans après, le 14 mai 1637, Florent de Rifflart obtient de Catherine de Niversele un nouveau capital de 2.400 florins. Il s'engage à lui payer une rente annuelle de 150 florins qu'il garantit sur sa ferme de Schotte *"gisante entre les villes de Hault (Ittre) et NiveIles"* et contenant également quelque 80 bonniers.

Le 11 mai 1646, une nouvelle rente de 140 florins est établie en faveur de Gertrude Metermans, veuve de Bartholomé Le Mire. Elle est également *"assise"* sur la



Le corps de logis de Rosémont présente une belle harmonie architecturale avec ses fenêtres grillagées.

cense de Schotte. Le 22 janvier 1648 enfin, c'est une somme moindre (600 florins) que Florent de Rifflart reçoit de Gilles Gérardi, procureur au Conseil de Brabant. La rente de 37 florins et demi est cette fois garantie sur la cense de Rosémont *"consistant en maisonnaiges et édifices avecq vergers et héritaiges alentour"* et 30 bonniers de terres labourables. Ne sont pas compris dans cette sûreté 12 bonniers de *"paschiz et prairies"* qui dépendent aussi de la ferme. On voit que la plupart des fermes de Florent servent de garantie aux capitaux empruntés dans ces temps de guerres.

1657. LA SUCCESSION DE FLORENT DE RIFFLART

Florent de Rifflart, qui vient de marquer profondément l'histoire du village depuis le début du 17e siècle, vient de mourir le 27 janvier 1657. Quatre grandes censes de la baronnie d'Ittre lui appartenaient. Voyons un peu ce qu'elles "pèsent" dans sa succession. La cense de Schotte *"rend annuellement"* 370 florins de rendage en argent ainsi que 80 livres de beurre, deux moutons, un muid de froment et dix livres de sucre de rendage en nature. Elle comprend 75 bonniers dont 17 de maison, jardins et pâturages, 48 bonniers de terres labourables et 10 bonniers de bois (appelé l'Ardoir de Schotte). La cense de Rosémont rapporte 200 florins avec le même rendage en nature mais sans

froment. Elle comporte 47 bonniers dont 3 de maison, jardins et dépendances, 36 bonniers de terres labourables et 8 bonniers de prairies, bois et *"aulnois"*. La cense du Fresnoy a le plus gros rendage avec 520 florins et fournit en nature 50 livres de beurre, trois moutons, deux muids de froment et dix livres de sucre. Sa superficie est de 70 bonniers dont 8 de maison, jardins et dépendances, 54 bonniers de terres labourables et 8 bonniers de prés *"pachiz"* et *"aulnois"*. Enfin, la cense du Pou *"rend"* 400 florins en argent ainsi que 40 livres de beurre, deux moutons, un demi-muid de froment et dix livres de sucre en nature. Sa contenance est de 106 bonniers dont 90 de terres labourables, 12 bonniers de prairies et 4 bonniers de bois. Le grand bois d'Ittre comporterait, lui, une étendue de 300 bonniers. A titre de comparaison, notons que le moulin du seigneur avec deux bonniers et demi (dont un d'étang et de bâtiments) fournit un rendage annuel de 142 florins tandis que la "*brassinne"* d'Ittre avec les bâtiments et le pré de la brasserie, d'une contenance d'un bonnier, est louée 85 florins. Le loyer des maisons du seigneur varie de 10 à 36 florins. En outre, les *"places"* que le *"deffunct at louées hors le chasteau aux paysans"* sont louées pour un total de 80 à 100 florins. Enfin, en plus de la rente annuelle de 25 florins dus aux pauvres du village, il leur sera remis 7 muids de blé. Pour le jour des funérailles, les prestations du curé et du clerc

La ferme de Gaesbecq était la plus importante possession des seigneurs de Fauquez sur les hauteurs du village d'Ittre.



ainsi que toutes les composantes du repas (*"vin, viandes, despens de la cuisine et autres du service"*) s'élèveront à 550 florins. Quant aux 300 messes ordonnées par Florent dans son testament, elles ne reviendront qu'à 90 florins, soit six sous l'unité (il y a 20 sous dans un florin). Ajoutons encore que la seigneurie de Tongres-Saint-Martin (située à 6 km au sud d'Ath) qui appartenait aussi à Florent de Rifflart et qui était également grevée de plusieurs charges réelles, est complètement ruinée et absolument incapable d'honorer les dettes provenant des différentes rentes: *"De laquelle terre n'a esté faict ny tiré aucun prouffict depuis les années 1655, 1656, 1657 et 1658 à raison des guerres dernières* (entre la France et l'Espagne) *et principalement depuis que les ennemis s'estoient emparéz des villes de Condé et de Saint Gislain"*. Le moulin "*at esté bruslé de fond en comble*" et toutes les maisons du village excepté deux ont été démolies ou détruites. Les terres labourables sont restées *"vagues"*, sans culture ni labour tandis que les bois étaient *"gastéz et ruinéz"*.

1673. QUATRE BIENS D'ITTRE SAISIS PAR LES CREANCIERS

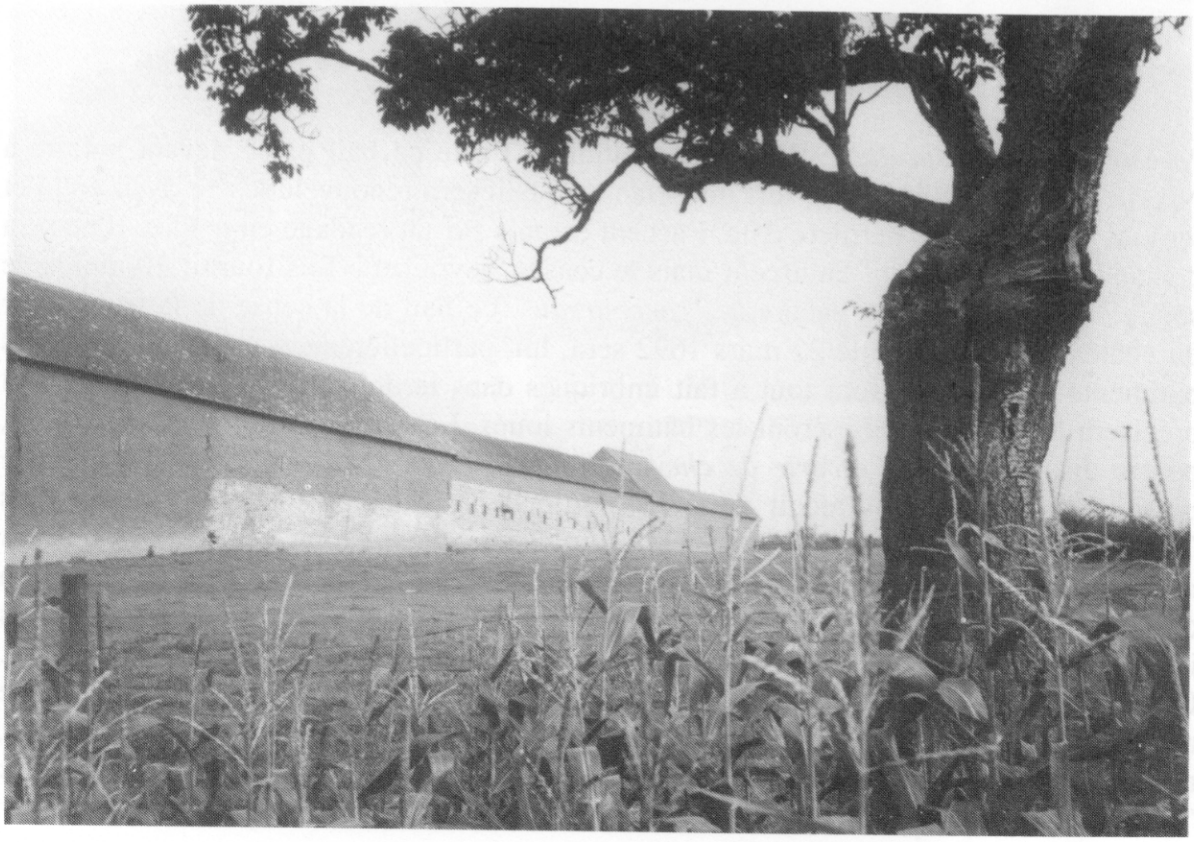
Le fils de Florent, Philippe-Ignace de Rifflart, est toujours aux prises avec les guerres contre la France. La guerre de Hollande vient de commencer et le patrimoine d'Ittre est encore bien fragile. Rappelons qu'en 1674, 1675 et 1676, Ittre sera chaque fois dévastée par les Français. Le 18 mai 1673, deux créanciers du baron d'Ittre, les sieurs Le Ducq et Woislausky, ont fait saisir quatre biens d'importance à Ittre. Les censes de Schotte et de Rosémont ainsi que le moulin et la brasserie vont être... vendus aux enchères. Mais le Conseil de Brabant ajourne la vente. En effet, il existe peut-être d'autres charges inconnues sur ces biens et il importe de rechercher et d'entendre les éventuels nouveaux créanciers. Ceux-ci sont cités à comparaître le 5 juillet. Mais le baron d'Ittre trouvera le moyen de libérer ses biens de la menace de vente publique. Pourtant, deux ans plus tard, à la mort de Philippe-Ignace, la situation est devenue plus critique encore. La dîme d'Ittre ne rapporte quasiment rien "*à cause de sa ruine entière advenue lorsque l'armée des confédéréz* (l'armée espagnole alliée à une bonne partie de l'Europe contre Louis XIV) *at séjournée à Nivelle et que celle des Français at enlevée l'avoine de laditte dîsme"*. De même, en 1675, les trois fermes de Schotte, du Pou et de Rosémont sont pillées et ne rapportent rien. La situation est telle que les biens de la baronnie d'Ittre sont *"autant chargés qu'ils vaillent"*.

1684 - 1692. DEUX BAUX DES CENSES DU POU ET DE LA BASSE-COUR DU CHATEAU D'ITTRE

Le 12 décembre 1684, Léopold-Ignace de Rifflart, fils de Philippe-Ignace, qui restaurera la fortune de la famille, afferme pour 9 ans à Pierre Glibert *"certaine maison, cense, grange, estables, prêts, paischiz, jardins et terres labourables avec ses appendences et dépendences, appeléz vulgairement* (= habituellement) *la cense du Poux, gisante audict Ittre, en telle grandeur qu'elle se contient présentement"*. Ce bail qui prendra cours au 1er mai 1685 sera passé moyennant un fermage de 350 florins mais avec remise d'un tiers pour la première année. Le curé du village, Nicolas de Lannoy



Au coeur de lieux bucoliques, la ferme du Fresnoy (ci-dessus) a toujours fait partie de la seigneurie d'Ittre tandis que la ferme de la Tour (ci-dessous) appartenait au Chapitre de Sainte Gertrude à Nivelles.





Au plus profond de la campagne, l'antique cense du Pou (déjà citée en 1336) étage ses bâtiments dans une belle symétrie.

"prestre et chapelain dudict Ittre" est témoin de l'acte de bail passé devant notaire à Nivelles et considéré comme fort important. Ce bail sera renouvelé les 18 avril 1694 et ler mai 1703. A cette dernière date, l'accent est mis sur un rendage en nature. Il ne sera demandé que 200 florins en argent mais le censier devra cette fois fournir 10 muids de seigle, 4 de froment et 4 encore de *"saccoureau"*. Le bail de la cense de la basse-cour du château d'Ittre passé le 22 mars 1692 sera, lui, particulièrement coloré. Comme les bâtiments de la ferme sont tout à fait imbriqués dans le domaine du seigneur, le bail précisera avec soin quels seront les bâtiments loués. Le censier, Mathieu Destierbecq, pourra disposer d'une *"escurie de chevaux"*, d'une *"pour les vaches"* et *"d'une autre pour sa commodité"*. Il reçoit aussi la moitié de la grange, du grand grenier, des *"hourdeaux"* et *"la moictié des pigeons qu'il y aurat chacque année sur les pigeonniers du chasteau"*. Il aura une chambre dans le donjon et occupera la cuisine ainsi que la cave de la laiterie. Il jouira également des *"jardinages allentour dudict Chasteau"* mais il fournira au baron d'Ittre des légumes *"pour sa provision, comme il en aurat besoing"*. Léopold-Ignace se réserve *"à son proffict particulier"* les poiriers de coing et chaque année six sacs de pommes *"quand il y en aurat"* et la moitié de la récolte de prunes, abricots et altesse. Enfin, concernant les prairies de la cense, on enlève les deux *"courtils"* joignant le château.

1699. TRENTE JOURNEES A VISITER LES FERMES DE FAUQUEZ

C'est le 18 février 1699 que Brigitte-Procopine de Trazegnies, veuve de Guillaume-Philippe de Herzelles confie à Charles Refroissart la recette de Fauquez. Notre receveur reçoit sa charge *"pour le temps que la ditte Dame trouverat à propos"* et aura comme salaire le 20e denier. A la demande de la marquise de Herzelles, il effectue annuellement jusqu'à *"trente voyages ou journées"* pour visiter toutes les fermes du domaine et surveiller les ouvriers qui y travaillent. On lui donnera en outre un florin par jour *"si l'on veu l'y faire aller plus souvent"*. L'acte notarié, passé à Nivelles, prévoit enfin que les journées employées pour aller remettre les comptes à Bruxelles seront comprises dans le forfait des trente *"voyages"* au pays d'Ittre et de Fauquez.

LES CENSES DU CHAPITRE DE NIVELLES

Le 5 juin 1727, le chanoine Defossez, en tant que commis à la recette de la fabrique d'église Sainte Gertrude à Nivelles, met en vente publique les cinq bonniers

A Virginal (seigneurie de Samme), le corps de logis de la Motte à Balloux se présente tout en longueur dans une belle harmonie de lignes.



qui constituaient autrefois la petite cense du Trou à la Vache à Braidise en seigneurie de Fauquez. En haut se trouvent les terres de la Drugnode, en bas celles de la vieille cense du Stoquoy. La vente publique est décidée par le fait que les héritiers de Philippe Robert qui sont propriétaires du bien doivent au Chapitre de Nivelles 13 années d'arriérés sur une rente de douze florins et demi. Comme l'heure *"limittée pour la clôture du présent passement"* est écoulée et que personne ne s'est présenté pour enchérir, le chanoine Defossez adjuge *"à quattre heures de l'après-midy"* le bien au nom du Chapitre ou en faveur d'un acquéreur qu'il désignera dans l'année. Le tout se passe en présence des mayeur et échevins d'Ittre. En dehors de la cense du Trou à la Vache, acquise une trentaine d'années auparavant, trois biens appartiennent encore en 1727 au Chapitre de Nivelles: - la grande cense de Dimescour (ou Dimencourt), située à 200 m en contrebas de la ferme de la Tour qui, avec ses 72 bonniers, est aussi propriété du Chapitre depuis 1640 environ. - la petite ferme Gilbode avec 8 bonniers d'héritages, proche de la cense de la Drugnode, acquise vers 1650. - une autre petite ferme à Fauquez avec 5 bonniers de terre détenue par le Chapitre *"passé environ 90 ans"*.

1727. UN BAIL DE GAESBECQ ET TOUTES LES CENSES DE FAUQUEZ

C'est à Martin Ballieu qu'Ambroise de Herzelles, le 4 octobre 1727, reloue une nouvelle fois pour 9 ans la cense et les terres de Gaesbecq. Le bail qui ne débutera que le ler mai 1730 porte sur les *"maisons, chambres, granges, étables, bergeries et jardins potagers"* que comprend la cense. Les terres comportent une superficie de 75 bonniers: 20 bonniers de prairies et vergers qui forment un ensemble d'un seul tenant *"gissantes tout devant laditte cense"* et *"tout franc de dismes"*, 53 bonniers de terres labourables et les deux derniers bonniers constituant une prairie et un *"aulnoy"*. Martin Ballieu fournira un rendage de 430 florins. Trois fermes de Fauquez rapportent un fermage supérieur. La Basse-cour du château occupée par Jean vander Gucht est donnée à bail pour 580 florins, la Vollée tenue par Pierre Ballieu pour 492 florins et la Motte à Balloux dont l'exploitant est François Stevens pour 460 florins. Deux autres fermes du seigneur de Fauquez sont louées à un loyer inférieur: la cense du Sart occupée par Guillaume Marcoux à 270 florins et la cense du Rappoix exploitée par Mathieu le Jour à 150 florins. La taverne du Pont à Fauquez sur la Sennette qui possède un élévateur est tenue par Pierre Bonenge et rapporte 200 florins. Le moulin del Val, à Ittre sur le Ry-Ternel, moulin banal de Fauquez, est loué, lui, à Daniel Robert pour 151 florins tandis que la *"Grande Maison des seigneurs de Fauquez"*, sur la place d'Ittre, enclavée dans le château des Rifflart, est occupée par Guillaume Bauthier moyennant un loyer de 60 florins . Enfin, le seigneur de Fauquez possède le quart de la cense de Bacco occupée par Jean Coniot qui lui rapporte 60 florins *"qu'il a de louage de ses cohéritiers"*.

Jean-Paul CAYPHAS

INVENTAIRE DE NOS SALONS DE VILLAGE AVANT 1940.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle a été dressée grâce à la collaboration d'amis dévoués: Abel Gréer, Louis Stenuit, Armand Brancart, Raoul Delmotte, Jules Flandroy, Pierre Peltier, René Vanhuffel, Norbert Poulaint et d'autres encore que nous remercions de tout coeur.

ITTRE.

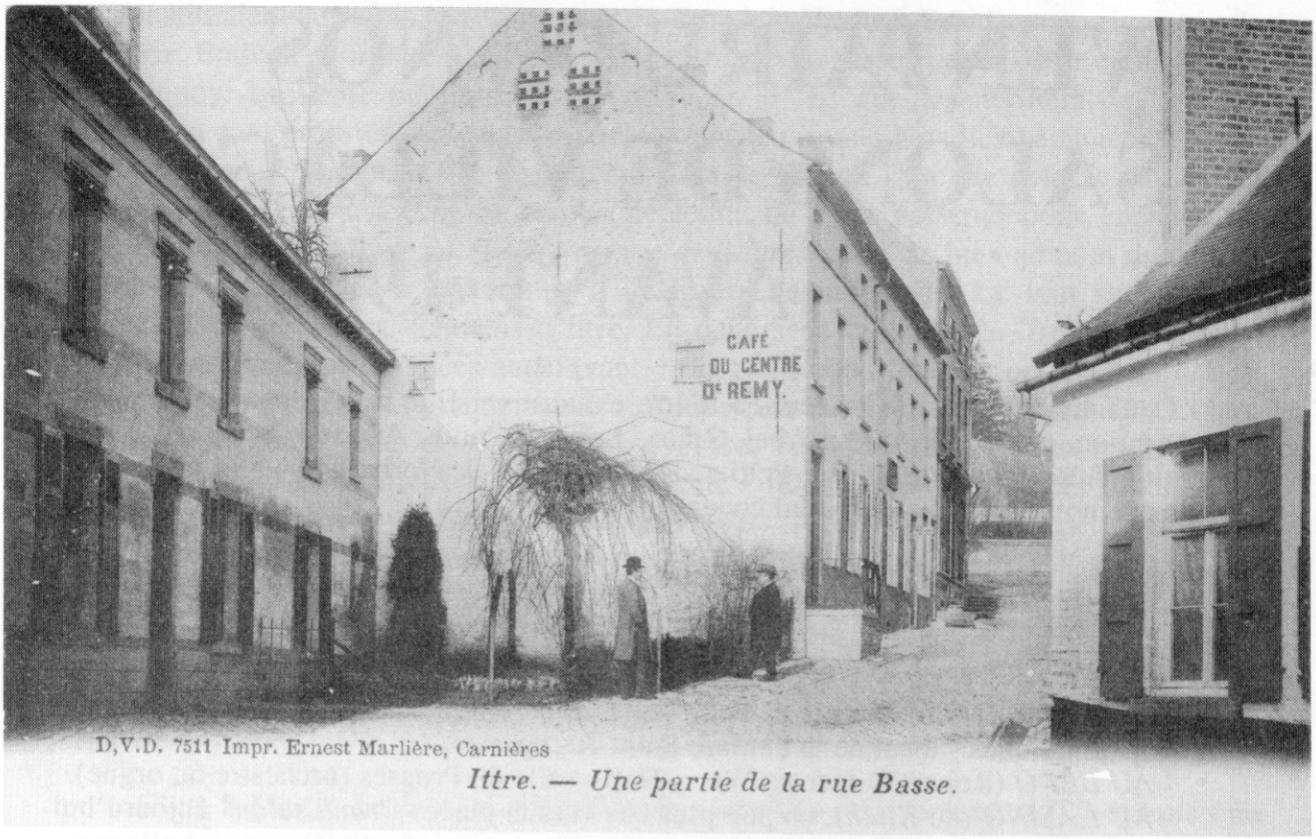
1. RUE HAUTE

- *Le WAUX-HALL*: grande et belle salle, avec colonnades et balcon scène pour Cercles Dramatiques - local de la Fanfare Saint-Remy.
- *AU BERO* (Robert ?) face au Waux-Hall - salle du Progrès (orchestre ou orgue).
- *AU CASINO* (au *Kitch*), un peu plus bas vers la place - *"rond salon"* aujourd'hui démoli (orchestre ou orgue).
- *A ELYSEE* (salle à l'étage) un peu plus loin dans la rue Haute que les 3 précédents - Salle de la Gaieté - Pépino (fantaisiste) y vint chanter.

A Ittre, la rue Haute était incontestablement la "rue des Salons" (vers 1900).



Une partie de la rue Haute. - Ittre



Ittre. — Une partie de la rue Basse.

A Ittre, rue Basse, le Café du Centre D. Remy dont l'étage était aménagé en salon.

2. RUE BASSE

- Maison familiale des "Stenuit" contiguë à la Brasserie, étage aménagé en "Salon".

3. HULEU

- *AU LIMY* : salon au-dessus de l'ancienne forge. S'appellera par suite "*AU SUCCES*". On y dansait même le Mardi-Gras (non férié).

- *A GENIE D'JEAN* - Eugénie, fille de Jean Guilmot, entrepreneur, épouse de Georges Leclercq - Local de la fanfare "*Les Travailleurs REUNIS*" - Georges Leclercq fut chef d'orchestre et chef de musique à Huleu avant de devenir chef de la phalange communale d'Ittre après la dernière guerre.

4. BILOT (carrefour)

- "Chez Degueldre" (frères et soeurs, musiciens). Devenu "AU BON FLAMAND", bal à l'orgue.

- "*CHEZ BOSQUET*" (sur Braine-le-Château)

- Au coin de la rue, *MOULIN FERRIER(E)*, route de Haut-Ittre. Vers 1900 c'était le café "*BERT DES BALLES*". Les parents de Louis Stenuit, nés en 1882, s'y étaient rencontrés vers 1900.

5. HASQUEMPONT (canal)

- "*AU LIMY*" devenu le "*PETIT BRUXELLES*", la salle de danse se transforme en chambre à louer pour pêcheurs du week-end.

- "*Chez QUERTENMONT*", coin de la rue de Halage.

6. LE SART

- *Chez WYAM* (petite pièce, à côté du café).
- *Chez ARBALESTRIER* (salle remise).
- *Chez WAUTRECHT* (petite salle)..

7. BRUYERE D'OISQUERCQ (ROUGE BOUTON)

- Café du "*ROUGE BOUTON*". On y buvait de grandes pintes de "faro" à un prix dérisoire. On dansait dans un hangar aménagé en salon (vers 1938).
- "*Chez DUMORTIER AIME*", dit "*Crol*" (futur "Ranch" après la guerre 40-44).

8. *"HAMEAU DU 45"* et *"ROGISSART"* voir CLABECQ

HAUT-ITTRE

"*CHEZ STENUIT*" face à l'église (café et salon) rue en pente.

VIRGINAL

1. VILLAGE

- *LE CASINO*, face à l'église, salon Picalausa, local de l'Harmonie Libérale.
- *LE CERCLE*, en face de la Cure, salon Landercy (démoli), local de la Fanfare Catholique.
- Le Salon de *Luc Deruyver*, attenant à la Maison Communale.

2. LA BRUYERE

- Salon "*BOMBART*", cercle de gymnastique.
- Salon "*AU PROGRES*", chez "*Gus du Quin-je*", local de la Fanfare Socialiste.
- Salon "*DUBRAY-GHISLAIN*", plateau du Tram ("*A Djènne*"), viole ou orchestre.

OISQUERCQ

- Chez "*TILMAN*", rue des Ponts.
- Chez "*MADELEINE RIVIERE*", sur la Place.
- AU "*CASINO*" (Cercle St-Martin), chez *"Poutch", rue* de Tubize.

CLABECQ

1. VILLAGE

- LE "*CASINO*", Salon de Lenclus (Benoni), Grand-Place; actuellement "*Le Genetier*" (salle pour banquets).
- Salle "*CHICAGO*", Grand-Place, tenue par Henri Debrackeleer (marchand de charbon), dite salle "*Lange Rich*". Après la guerre, local de l'Harmonie.
- "*Salon DRIES*" (marchand de charbon), Grand-Place, (viole).
- Salon dit "*LOUISE DRIES*" (tenu par Van Herpe). Avant la guerre, local de "*l'Harmonie*", rue St-Jean. Aujourd'hui local de la Mutuelle l'"*UNITE*". C'était après la



Au centre de Virginal, attenant à la Maison Communale, le salon de Luc Deruyver.

guerre, un café-salon "*La Fontaine*", du mayeur de Tubize, Georges Deryck (Brasserie "*La Fontaine*").

- Salon "*CHALOTTE DU SEC*", petite salle, rue St-Jean, le coin en face de la Chapelle. Actuellement magasin d'alimentation générale.

2. *"HAMEAU DU 45"* (n° de l'écluse 1er Canal)

- Salon "*AU MOINE*". Michel Dewolf, footballer national y a été fêté à son retour du Mexique.
- Salon "*SPINETTE*".
- Café-Dancing "*KURSALL*"

3. AU "*ROGISSART*"

- Salon "*FINA*" au rez-de-chaussée.
- Salon "*FLANDROY*"

NB. Cette abondance de salons est le fait que Clabecq était devenu une cité industrielle.

BRAINE-LE-CHATEAU

1. GRAND-PLACE

- SALLE DE "*LA COURONNE*", chez Flandroy, local de la Fanfare Royale Ste Cécile.
- "*CHEZ VAN DAMME*", contigu à Flandroy devenu "le local de la Gendarmerie".
- "*CHEZ ZERGE*", (devenu boulangerie des "BLES D'OR").

2. AUX 4 BRAS

- "*CHEZ KELLIN*", (au coin) - démoli.
- "*CHEZ MINA*", (actuellement magasin "Cycle-Sport").
- "*CHEZ PAYEN*", (anciennement "cinéma", aujourd'hui brocante).
- *MAISON DU PEUPLE*, (actuellement café "*Jean et Lydia*"), local de la "*Philharmonique*".

WAUTHIER-BRAINE

- Salle de la "*CONCORDE*", local de la société de musique, Grand-Place, (aujourd'hui le café a été transformé).
- Salle du "*GRAND FERNAND*", jouxtant la ligne du Chemin de fer (disparue).
- Salle "*AU NOIR*", (idem).
- Salle "*BLIC*" à Noucelles, (idem).

BORNIVAL

- "*LA RONCE*", cabaret, magasin, ferme... et salle de danse, est le seul centre attractif du village (± 350 habitants disséminés). On dansait dans la grange avant que Victor Fayt-Lebon eut l'heureuse idée de la transformer en une coquette salle de fête. (V. Jenet)

En face de la cure à Virginal, le café du Cercle était la Salle de la fanfare catholique.





Sur la place de Braine-le-Château, on voit à droite du document la Salle de la Couronne. En face, à gauche de la rue, "Chez Zerge", *maintenant* "les Blés d'Or".

RONQUIERES

1. VILLAGE

- Le "*GRAND SALON*", Grand-Place, famille Dechief, local des "Echos de Ronquières", fanfare.
- Le "*CASINO*", rue Haute, côté ouest de l'Eglise, famille Balzac. Une scène en dur pour Cercle Dramatique est construite au-dessus de la cour.

2. CHENU (canal)

- La "*BELLE HOTESSE*". L'aile gauche (salon) est complètement modernisée par Théophile Robyn (1931), piste de danse et café avec pick-up, parfois petit orchestre jazz.

HENRIPONT

- Salon "*LELIEVRE-ROBERT*", (ex-salon Canart), local de la société de musique "*La Concorde*", repris par Raimond Lelièvre.
- Salon du "*PEUPLE*", Union des coopératives, local de la Fanfare du "*Peuple*".

N.B. Tous les autres salons ont disparu : "*AU MARCHAU*", chez Aimé Duchamp, forgeron; "*Le Grand Salon*"; "*Chez Durdure*"; "*Louis Peltier*"; "*Marsille-Dejean*"; "*Franc-Wilmer*"; "*Auguste Dumeunier*", *repris* par Léopold Deceuleneer; le "*Salon du Midi*" (depuis 1920); "*Maria Salomon*" (1938)...

Peut-on douter encore de l'importance des salons dans nos villages d'hier? Ces "derniers Salons où l'on dansait"!

Gaston NEUKERMANS

MEMBRES DE SOUTIEN *(suite de la page 3)*

Monsieur Charles DEWAANDELEER, Bruxelles
Madame Théodore DOEHAERD, Mons
Madame Andrée DUBRAY, Braine-le-Comte
Madame Berthe DUBRAY, Braine-le-Comte
Monsieur et Madame Marcel DUJACQUIER, Virginal
Monsieur et Madame Lucien FARNIR, Ittre
Monsieur et Madame Michel FERRARD, Ittre
Monsieur Henri GAILLY, Hogne
Monsieur André GARCET, Tubize
Monsieur et Madame Raymond GENARD, Bierges
Monsieur et Madame Gustave GERVY, Ittre
Le Docteur et Madame Xavier GILLIS, Braine-le-Château
Madame Anna GORNIACZYK, Ronquières
Monsieur Xavier HOCQ, Feluy
Monsieur Roger HUNIN, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert
Madame Marie-Louise HUSSIN, Ittre
Le Professeur et Madame KLASTERSKY, Ittre
Monsieur et Madame Daniel LACROIX, Virginal
Monsieur et Madame Yves LEBLOND, Ittre
Madame Michel LEBRUN, Virginal
Monsieur Julien LECLERCQ, Hal
Monsieur Louis LECLERCQ, Ittre
Monsieur Léon LEEMANS, Ittre
Monsieur et Madame Constant LOICQ, Virginal
Monsieur et Madame Jean-Claude MAHIEU, Ittre
Monsieur et Madame Maurice MANNE, Ghislenghien
Monsieur et Madame Robert MARIN, Ittre
Monsieur André MEUNIER, Bruxelles
Monsieur et Madame Thierry MEUNIER, Ittre
Monsieur et Madame André MEURANT, Ittre
Monsieur et Madame Philippe MONNOYER de GALLAND de CARNIERES, Bruxelles
Les Musées Royaux des Beaux-Arts, Bruxelles
Monsieur et Madame Michel NAGANT de DEUXCHAISNES, Haut-Ittre
Le Docteur et Madame Bruno NERINCX, Ittre
Monsieur Fernand NIELS, Rebecq
Madame Albert PIERART, Bruxelles
Monsieur et Madame Jean-Pierre PIERART , Waterloo
Madame Louise PIERART, Waterloo
Monsieur et Madame Jean-Marie PIERRARD, Bruxelles
Monsieur Michel PILETTE, Ittre
Mademoiselle Christine POULAINT, Bruxelles
Madame Simone POURTOIS, Ittre
Madame Claude SERVENAY, Ittre
Le Docteur et Madame François SIVINE, Ittre
Monsieur Eric SUPPES, Bruxelles
Monsieur et Madame Joseph TAMIGNIAU, Ittre
Le Docteur et Madame Paul TAMIGNIAU, Braine-le-Château
L'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve
L'Université de l'Etat à Mons, Mons
Monsieur et Madame Jean-Marie VAAST, Clabecq
Monsieur Arthur VAN HEMELRYCK, Tubize
Monsieur et Madame Léon VAN HUMBEECK, Tubize



La ferme de la Motte à Ittre (ci-dessus) présente un imposant corps de logis datant de 1620 tandis que la cense de la Vollée (ci-dessous), tout comme la ferme de la Motte à Balloux en contrebas, fit longtemps partie du Majorat de Fauquez.

